

Association à but non lucratif, l'ifac intervient au service des populations, des territoires et de la vie locale.

Éditorial

Dans quelques semaines, les collectivités et leurs édiles vont entrer en période électorale. Des dossiers complexes et sensibles attendent de pieds fermes les futurs élus.

Selon un sondage TNS Sofres, les problèmes les plus importants dont le maire devra s'occuper en priorité dans les prochaines années, sont pour 45% des personnes interrogées "l'emploi et le développement économique", puis "les impôts locaux" (43%), "la sécurité des habitants" (37%), "la circulation et le stationnement" (34%). Viennent ensuite, mais bien plus loin, "le logement" (22%), "la propreté et le ramassage des ordures ménagères" ainsi que "l'environnement" et "les espaces verts" (17% de réponses chacun). "L'aide aux personnes défavorisées" (15%) et "l'aide aux familles" (12%) ferment la marche. Mais les nouveaux élus auront aussi à faire avec l'avenir de la décentralisation, l'achèvement des cartes intercommunales, la répartition des compétences, les financements croisés, la baisse programmée de la dotation de l'état... Pas de quoi s'ennuyer pour les six ans à venir !

Dès les premiers mois de leurs nouveaux mandats, c'est la question de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur laquelle ils devront se déterminer. Ces dernières semaines, de nombreux élus ont pris des postures nationales assez radicales contre l'aménagement proposé par le Gouvernement. En revanche, sur le plan local, beaucoup ont choisi d'étudier les aménagements nécessaires pour la rentrée 2014 en organisant une large concertation avec la communauté éducative, les parents et le tissu associatif, nonobstant d'éventuels aménagements ou abandon de la réforme par le gouvernement.

Les avis sont toujours aussi partagés sur le sujet, les expériences et les succès divers. Dans cette nouvelle lettre, nous vous proposons quelques éclairages sur la réforme pour aider à la réflexion et pour partager les bonnes idées comme les risques repérés.

Pour l'ifac, la mise en place de ces rythmes met en lumière la mutation nécessaire de notre secteur d'activité. Les élus, les enseignants et les familles redécouvrent l'éducation non-formelle et, ce faisant, les voici qui s'inquiètent des questions de formation, de professionnalisation des gestes et des postures, du travail en réseau, des principes de co-éducation, de l'évaluation, de la qualité et de la diversité des actions.

Notre secteur n'est pas encore tout à fait prêt à assurer sa part de ce "service public de l'enfance et de la jeunesse" mais nous devons nous mettre au travail, rassurer nos partenaires et créer les conditions d'un changement d'ère. L'ifac s'y attèle. Plus de 550 communes ont participé aux diverses réunions d'information que nous avons organisé. Nous en accompagnons déjà 110 dans la phase de concertation jusqu'à la rédaction du PEDT. Et en parallèle, nous avons ouvert un chantier de construction de formation et de méthodes pour de nouvelles offres d'animation.

Tous ces outils sont à la disposition des élus et des communes.

Nous vous souhaitons de chaleureuses fêtes de fin d'année.



Philippe Sueur

Président de l'ifac

Maire d'Enghien-les-Bains

Vice-Président du Conseil Général
du Val d'Oise.

Partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot



Depuis 2007, l'ifac collabore avec la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme sur des missions de volontariat et de services civils. La signature d'une convention de partenariat le 28 juin 2013 est venue officialiser ce partenariat et étendre la coopération à plusieurs projets.

L'ifac s'est engagé à poursuivre la mise à disposition de volontaires du service civique auprès de la Fondation et à son réseau d'associations sur des missions environnementales en France et à l'étendre à l'international. À ce titre, un volontaire de l'ifac réalise actuellement une mission à Madagascar.

Avec la Fondation, nous travaillons à l'élaboration de contenus relatifs au développement durable dans nos formations BPJEPS et Petite Enfance : l'animation d'un chantier nature, les pratiques écologiques dans les lieux d'accueil de la Petite Enfance...

Une fois ce projet finalisé, nous étudierons les possibilités d'extension de l'approche développement durable à nos autres formations professionnelles et à nos formations bafa-bafd.

La Fondation et l'Atelier Méditerranéen de l'Environnement (démarche Ecolo crèche®) nous apportent leur expertise dans la mise en place des démarches en travaillant directement avec les équipes ifac de structures pilotes : un accueil de loisirs, un centre social et une crèche.

De façon complémentaire, nous travaillons à la formation de nos relais qualité aux pratiques de développement durable dans nos activités périscolaires pour les essaimer sur le territoire.



Dossier thématique : les rythmes scolaires

Difficultés d'organisation et financières. Fatigue des enfants en classes maternelles. Déficiences d'information. Cohabitation difficile entre les enseignants et les animateurs. Qualité des ateliers proposés. Manque de formation des animateurs. Difficultés de recrutement des animateurs. La liste des problèmes rencontrés dans la mise en place de la nouvelle organisation des rythmes scolaire est longue. Aussi, il est utile de revenir aux fondamentaux de la réforme.

Les rythmes scolaires, ce sont les rythmes des enfants

Avec les recherches scientifiques des chronobiologistes, dans les années quatre-vingt, une perspective nouvelle est apparue dans l'aménagement du temps scolaire. Il ne s'agit plus seulement de concilier l'école avec les attentes des parents et les attentes sociales, il faut également tenir compte des rythmes naturels de l'enfant et de la manière dont l'organisme gère son temps.

La chronobiologie étudie l'activité cyclique de l'organisme rythmée dans le temps, les rythmes circadiens (autour de 24 heures), les plus déterminants, infradiens (inférieurs à 24 heures) et ultradiens (supérieurs à la journée). Sur une période déterminée, les chercheurs mesurent à intervalles réguliers l'activité observée et peuvent déterminer le moment d'activité maximum (le pic) et le moment d'activité minimum (le creux). Les cellules et les individus ne sont pas programmés pour faire tout et n'importe quoi, n'importe quand : il y a des moments de la journée ou de l'année qui sont favorables pour certaines activités et d'autres qui sont défavorables.

Avant la réforme, la France est le pays européen et de l'OCDE qui possède l'organisation du temps scolaire la plus inadaptée au rythme de l'enfant : le petit écolier Français est celui qui a la journée de classe la plus longue (6 heures), le nombre annuel d'heures d'enseignement le plus important et de jours de classes le plus réduit. Différents rapports (Académie de médecine, Éducation nationale, Cour des comptes,...) ont pointé cette inadéquation. D'autant que les différentes études sur l'évaluation des acquis (les enquêtes PISA, en particulier) et sur les comportements "sociaux" des élèves donnent des résultats préoccupants.

Les apprentissages complémentaires à l'école

Une approche éducative globale de l'enfant dans tous les moments de sa vie amène, à côté de l'éducation donnée par les parents et des apprentissages fondamentaux de l'école, à développer tous les apprentissages qui permettront à l'enfant de comprendre son environnement et de s'y adapter et, peut-être, plus tard, de le transformer. Les éducations sportive, artistique, culturelle, à l'environnement, au numérique, à la culture scientifique et technologique, à la citoyenneté permettent de développer les aptitudes intellectuelles, physiques et sociales, le goût et la capacité d'apprendre et de progresser. Un enfant bien dans sa tête, bien dans son corps, bien avec les autres et comprenant le monde qui l'entoure sera bien à l'école.

Les activités proposées dans les ateliers ne doivent pas être uniquement des activités d'éveil et de découverte, elles doivent permettre à l'enfant d'acquérir des connaissances identifiées dans un cadre structuré avec des objectifs s'inscrivant dans des cycles d'apprentissage et une démarche. Les ateliers doivent s'inscrire dans un parcours éducatif.

Les chiffres de l'enquête de l'Association des Maires de France

Situation à la rentrée 2013

- **4000 communes** se sont engagées dans la réforme.
- soit **17% des communes** scolarisant **22% des écoliers du public**.

Les modèles d'organisation

Ils sont très variés :

- **45 minutes, 4 fois par semaine**, après la scolarité.
- **1h30, 2 fois dans la semaine**.
- **30 à 45 minutes en début d'après-midi**.

L'un des modèles proposés par l'Éducation nationale (répartition du temps libéré par tranches de 45 minutes sur quatre jours après la scolarité) a été adapté par **1 commune sur 2**.

Le coût

- **77%** des communes ont eu des **difficultés à financer la réforme**.
- **60%** estiment dépenser entre **100 et 200 €** par enfant et par an (le coût médian est de 150 €).
- Pour **20% communes de plus de 10 000 habitants**, ce coût varie entre **200 et € 300 €**.

Le recrutement des animateurs

- Plus de **50%** des communes ont recruté des animateurs ; cette proportion atteint **66%** dans les **communes urbaines**.
- **40%** des communes ont eu des **difficultés à recruter**.
- Dans **20%** des communes, les **enseignants participent aux activités**.

La fréquentation

Les **activités périscolaires** connaissent un **taux de fréquentation important** :

- Dans **50%** des **communes**, le taux atteint **85%**.
- Pour **15%**, il est **inférieur à 50%**.

Les activités proposées.

- **35%** des communes proposent **moins de 5 activités**.
- **40%** proposent entre **5 et 9 activités**.
- **25%** proposent **plus de 10 activités**.
- Outre des activités sportives et culturelles (surtout autour du livre, des jeux de société et des arts plastiques), **1 commune sur 5** propose des **initiations à une langue étrangère**.

La satisfaction

- **85%** des **communes engagées dans la réforme** sont **satisfaites**. La satisfaction baisse dans les grandes villes.



Nouveaux rythmes scolaires : l'ifac vous accompagne

L'aide de l'ifac

La mise en place de la réforme est complexe et coûteuse. Les difficultés rencontrées sont nombreuses. En particulier, le manque de lien entre les parents, l'Éducation nationale et les enseignants, les collectivités locales et les animateurs : il faut que les différents acteurs de la communauté éducative apprennent à se parler, à cohabiter et à construire ensemble, en respectant le rôle de chacun. Sinon le projet éducatif territorial, destiné à donner une cohérence à l'ensemble, risque de n'être qu'une coquille vide. Il y a également un questionnement légitime sur les répercussions de la semaine de quatre jours et demi sur les enfants des classes maternelles.

Depuis près d'un an, l'ifac a mené des actions d'information sur la réforme. 540 communes ont été renseignées de façon directe. 110 communes ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sont accompagnés par nos services dans les phases de concertation et de diagnostic mais aussi dans l'élaboration des Projets éducatifs de territoire. L'ifac met aussi son expertise de l'animation et ses compétences dans la formation des animateurs à la mise en place d'ateliers éducatifs de qualité. Nous proposons un plan de formation cohérent et adapté aux besoins des personnels impliqués dans l'aménagement des temps scolaires.

Suggestions et précautions

L'ifac se positionne comme un institut de conseil au service des collectivités sans à priori, mais avec ses valeurs et son expérience d'association d'éducation populaire.

Cependant, dans un climat national extrêmement tendu sur le sujet, nous veillons particulièrement à prendre, sur la forme comme sur le fond, les précautions suivantes :

- **Ne pas perdre de vue les travaux d'experts** qui font référence chrono-biologistes, chercheurs en sciences de l'éducation, etc... La présentation des conclusions des recherches en matière de rythmes de l'enfant, connues et validées depuis une vingtaine d'années, permet d'introduire de l'objectivité dans le débat (en particulier entre la communauté éducative et les parents qui ont bien souvent des points de vue divergents) et de la connaissance pour enrichir les débats et éclairer les orientations.
- **S'attacher au respect de la vie sociale des familles** dont l'école rythme les journées, en prenant en compte les besoins des parents : faire très attention aux horaires du matin et du soir (bornes de référence) et si possible ne pas toucher aux habitudes des parents. Harmoniser dans tous les cas, les horaires de début et de fin pour toutes les écoles du territoire.
- **Être à l'écoute des enseignants** qui ont un rôle central dans le dispositif et dont l'adhésion est indispensable.
- **Veiller à la situation des temps éducatifs existants, péri et extrascolaires** : projets, qualité de l'encadrement, qualification des intervenants (pause méridienne, accueils pré et post scolaires, études ou accompagnement scolaire, centre de loisirs...). Le projet ne devrait pas faire l'impasse de la formation et de l'accompagnement des professionnels existants et de ceux que la ville devrait recruter ; il faut compter sur les enseignants et les parents pour rester vigilants et exigeants sur ce sujet...
- **Ne pas sous-estimer la question des espaces** : c'est, avec la qualité des intervenants, un casus belli. Hors les villes nouvelles qui disposent d'écoles aménagées au prisme des pédagogies modernes (l'exemple des Centres de Loisirs Associés à l'École CLAE...), les écoles traditionnelles n'ont que des salles de classe, un ou des préaux et des cours... Le partage de l'usage des salles de cours, souvent pour la première fois car ces espaces étaient jusque-là sanctuarisés par les Maires, peut s'avérer catastrophique, s'il n'est pas bien préparé, sur les plans matériels, organisationnels et symboliques...
- **Traiter de la sécurité matérielle et affective des enfants** comme d'un sujet en propre... Les premières expériences en 2013 sont émaillées d'événements fâcheux : enfants qui échappent à la vigilance des adultes dans les temps interstitiels et qui se retrouvent livrés à eux-mêmes hors de l'enceinte de l'école, enfants déboussolés par des organisations arhythmiques ("Que fais-je aujourd'hui ? A quelle heure termine-je ? Qui vient me chercher ? Etc...") et la multiplication des intervenants.

- **Proposer une analyse des activités associatives** (sportives, culturelles, environnementales...) et municipales (médiathèque, ludothèque, conservatoire, école des sports, etc...) pour d'éventuels redéploiements du temps scolaire vers les temps périscolaires (pertinence, performance, coût...) et le partage des équipements spécialisés jusque-là utilisés...
- **Positionner la 9ème demi-journée d'enseignement** : mercredi (par défaut) ou samedi (par dérogation) ? Le sondage des parents et des enseignants est utile quel qu'en soit le résultat pour désamorcer un éventuel malentendu... A noter la demande croissante du retour au samedi matin (40%) alors qu'il y a un an, elle était insignifiante (- de 20%).
- **Approcher singulièrement la journée des élèves de maternelle** : gestion de la pause méridienne et postprandiale, des temps de mobilisation et de repos ou encore de récréation, qualité des activités récréatives complémentaires aux activités pédagogiques d'apprentissage (menées sous une forme ludique également).
- **Disposer d'une analyse économique de la collectivité** pour identifier les marges de manœuvre possibles, aussi ténues soient-elles, pour le projet : l'augmentation de la pression fiscale ou de la participation de l'usager (ou la combinaison des deux) pour financer le surcoût estimé à 150€ en moyenne par élève et par an, est un sujet qui vient systématiquement en débat... Inutile de se perdre dans une ambition démesurée si les ressources sont inexistantes. Il en va de même pour la gratuité ou non des nouveaux temps d'accueil mis en place...
- **S'appuyer fortement sur les services municipaux** : ne pas perdre de vue que se sont les services de la collectivité (et les élus) qui vont mener la réforme et devoir assumer les choix d'organisation. Donc pas de substitution et de confusion des rôles...
- **S'adapter à la complexité en milieu rural** : Les enjeux pour les communes rurales sont très différents du milieu urbain : le transport scolaire qui dépend des Conseils généraux ou des Communautés d'agglomération, dicte bien souvent l'organisation des journées en les calquant sur les horaires des collèges. Les locaux et les équipements qui peuvent être inexistantes au-delà des salles de classe... Enfin, la capacité à s'entourer d'intervenants de qualité reste une difficulté difficilement surmontable.
- **Examiner avec soin** les questions d'intercommunalité et/ou de regroupements pédagogiques sont à : Ils offrent des perspectives sérieuses de mutualisation de moyens humains et matériels.

Pour consulter les propositions de l'ifac :
<http://www.ifac.asso.fr/Rythmes-scolaires>

Les rythmes scolaires en dates

1882

La loi Jules Ferry instaurant l'enseignement primaire obligatoire prévoit le jeudi sans école pour couper une semaine comprenant le samedi. Il fallait également permettre aux enfants de suivre l'instruction religieuse.

1972

L'abandon progressif des cours le samedi après-midi amène à décaler la journée de repos le mercredi.

1989

L'année scolaire est réaménagée en 36 semaines réparties en 5 périodes et le temps hebdomadaire est diminué d'une heure.

2007

Les cours sont concentrés sur quatre jours, pour une durée hebdomadaire de 24 heures au lieu de 26 heures. La réforme veut tenir compte, en libérant le samedi, des parents séparés.

2013

La semaine est organisée sur quatre jours et demi avec des cours le mercredi matin. La mise en place pourra se faire aux rentrées 2013 et 2014

L'actualité du réseau

Retrouvez l'actualité du réseau sur notre site www.ifac.asso.fr et suivez l'ifac sur Facebook, Twitter, Google+ et LinkedIn.

Aménagement des rythmes scolaires : la ville de Paris confie l'étude des besoins en formation de ses animateurs à l'ifac



La ville de Paris a confié à l'ifac une étude des besoins en formation de son personnel d'animation dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

L'objectif était d'identifier les compétences disponibles auprès du personnel en poste et de déterminer le plan de formation nécessaire à la mise en place des activités périscolaires complémentaires.

L'ifac a reçu 300 animateurs et responsables de centre sur une dizaine de journées. 94,1% des personnes accueillies ont apprécié l'organisation et près de 83% d'entre elles ont considéré que ce travail les avait aidées à mieux repérer leurs compétences et leurs besoins en formation.

Séminaire des responsables ifac : se questionner, échanger, progresser ensemble



Les 20 et 21 novembre dernier, l'ifac rassemblait ses responsables de terrains et de ses services supports. Un moment important pour confronter ses pratiques, échanger sur les outils en place et préparer l'avenir.

C'est aussi l'occasion de se ressourcer et de se nourrir d'apports extérieurs. Le temps sur la laïcité et l'égalité de traitement dans nos pratiques a ainsi été co-animé par Frédéric Callens, Directeur de Cabinet de l'Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité

des chances). Une réflexion a été menée sur nos outils et notre engagement dans la lutte contre les discriminations à différents niveaux : la gouvernance de l'association, nos politiques de gestion des ressources humaines et nos actions de terrain.

L'ifac reçoit un Prix de la Fondation SNCF pour la prévention de l'illettrisme.



Mené par l'ifac à Thonon-les-Bains, le projet "Au carrefour des langues" est destiné aux adultes accompagnés de leurs enfants non scolarisés. Les animateurs les familiarisent avec le vocabulaire courant de la langue française qui leur permet d'échanger en ville ou autour des apprentissages scolaires. En partenariat avec les structures de la ville, l'action s'associe aux semaines de la francophonie. L'objectif final de réaliser une exposition formant un lexique multilingue, illustré par les photos réalisées par les participants.

Espace emploi de l'ifac : le site d'emploi spécialiste de l'animation, de la petite enfance et de l'action sociale

Créez votre profil pour trouver un emploi ou un stage.

- Créez gratuitement votre compte candidat*
- Renseignez votre profil et votre CV
- Consultez les offres répondant à votre profil
- Postulez en ligne

Postez vos offres sur vos structures pour constituer vos équipes.

- Créez gratuitement votre compte recruteur*
- Créez une ou plusieurs structures employeurs dans votre compte
- Postez vos offres d'emploi ou de stage sur vos structures
- Recevez directement les candidatures par email

* Un compte candidat/recruteur permet d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités.



Retrouvez l'espace emploi de l'ifac : <http://emploi.ifac.asso.fr>

L'Observatoire de l'animation de l'ifac : revue de presse, analyse et synthèse pour tout savoir ou presque...



L'ifac diffuse par le biais de son "Observatoire de l'animation" des informations sur des ressources concernant nos domaines d'activités : rapports, études, réglementations, méthodologies et pratiques.

Notre objectif est d'alimenter les réflexions pour que notre organisme et l'animation continuent à être une force de proposition d'actions et de démarches en phase avec les évolutions de notre société et de nos environnements institutionnels.

Un abonnement gratuit permet de recevoir directement les dernières informations de l'Observatoire, sous forme d'une lettre d'informations. Il permet également de recevoir des "alertes" sur des articles concernant nos domaines d'interventions. Ce panorama de presse vous orientera sur des articles de la presse nationale ou professionnelle qui sont disponibles sur le net pour un temps généralement limité.

La rubrique "Archives" permet d'accéder à l'ensemble des éléments qui ont été diffusés

L'accès est gratuit, abonnez-vous : <http://observatoire.ifac.asso.fr/>



Directeur de la publication : Marc Guillemot

Coordination du comité de rédaction : Jean-Charles Thélot

Maquette : service communication de l'ifac

Crédit photo : Ifac, Fotolia et Istock

